



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;
- Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;
- Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;
- Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu la démission de messieurs Julien PATTIN et Frédéric GUICHARD en date du 24 août 2022 en tant que membre du premier collège représentant les entreprises publiques ;

Considérant que les candidatures de monsieur Philippe VAVASSEUR, de la délégation régionale d'électricité de France (EDF) en remplacement de monsieur Julien PATTIN, directeur régional d'Engie et de monsieur Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional du réseau de transport d'électricité (RTE) Hauts-de-France en remplacement de monsieur Frédéric GUICHARD, directeur régional SNCF voyageurs TER Hauts-de-France, ont fait l'objet d'un accord entre les entreprises publiques énumérées à l'arrêté du 10 novembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

<b>1<sup>er</sup> collège : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b>		
<b>Rubrique</b>	<b>Attribution</b>	<b>Représentants</b>
Infrastructures	Entreprises publiques	- <b>M. Philippe VAVASSEUR</b> (en remplacement de M. Julien PATTIN) - <b>M. Laurent CANTAT-LAMPIN</b> (en remplacement de M. Frédéric GUICHARD)

Les autres dispositions restent sans changement.

### Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de L'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **1 DEC. 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY